



## COMPTE-RENDU N° 8 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 14 octobre à 18h30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

**PRESENTS** : MM. GUERIN – PIEDFERT – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – BASTID - CHAUSSADE – GUILLAUME - LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – GABRIEL – LAGOUBIE - BLIN – SALAT – CABROL – LACHAIZE – BORDERIE - CABIROL – DUFOURGT - DARRACQ – LAULANET - GALON.

**EXCUSES / ABSENTS** : MM. SEGONZAC – PILET (procuration M. CHAUSSADE) – WILLIAMS (procuration M. BLIN) – AUXERRE RIGOLET (procuration M.RICHARD) – GIMENEZ (procuration M. PIEDFERT) – MARCADIER (procuration M.GUERIN) - DUHARD – LEY.

Secrétaire de séance : M. Léopold LACHAIZE

Après l'appel, Monsieur le Président propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 09 septembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Pour information de l'assemblée :

Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil communautaire :

- Signature de la convention avec l'association « Club de Hand Ball de Montpon » pour l'animation d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election des délégués suppléants au Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord
- Modification du siège social du CIAS du Pays Montponnais
- Mutualisation du poste de responsable du service des finances de la commune de Montpon
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Définition des établissements pouvant être exonérés
- Décision Modificative n°6 du budget principal
- Décision Modificative n°7 du budget principal
- Cotisations au Pays de l'Isle en Périgord pour l'année 2015
- Admissions de titres en non valeur
- Convention PIGMA
- Règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Questions diverses

Monsieur le Président demande à rajouter un point à l'ordre du jour ; il s'agit d'une décision modificative n°8 au budget principal pour inscrire un prêt relais de 300 000€ dans l'attente

de subventions. Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour délibérer sur ce point.

### **1/ Election des délégués suppléants au Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord**

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord validés par le conseil communautaire en date du 09 septembre 2015,

Vu la délibération n° 2015-97 du conseil communautaire en date du 09 septembre 2015,

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a élu 7 représentants qui siégeront au Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord conformément à l'article 6.2.1 des statuts du Syndicat.

Or, dans les statuts, l'article 6.1 précise : « chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale membre élit ses délégués titulaires et ses délégués suppléants ».

Le Pays de l'Isle en Périgord a précisé que le nombre de suppléants était égal au nombre de titulaires.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'élire ses 7 délégués suppléants.

Les 7 délégués titulaires élus en séance du 09 septembre 2015 sont :

Jean Paul LOTTERIE

Lionel VERGNAUD

Guy PIEDFERT

Franck SALAT

Jean Claude CHAUSSADE

Nicole DARRACQ

Brigitte CABIROL.

Après avoir procédé au vote les 7 délégués suppléants élus à l'unanimité sont :

Anthony WILLIAMS

Jacqueline TALIANO

Daniel GONTHIER

Albert RICHARD

Monique PILET

Jean Marc LAULANET

Patrice GUERIN

### **2/ Modification du siège social du CIAS du Pays Montponnais**

Vu la délibération de création du CIAS du Pays Montponnais en date du 08 juillet 2015,

Le président explique qu'il est nécessaire de modifier l'article 4 de cette délibération qui indiquait l'adresse du siège social du CIAS au siège administratif de la communauté de communes.

Il est donc proposé au conseil communautaire de modifier l'article 4 de la délibération n°2015-75 et d'établir le siège social du CIAS du Pays Montponnais rue Béranger 24700 MONTPON MENESTEROL.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que le siège social du CIAS du Pays Montponnais sera établi rue Béranger 24700 MONTPON MENESTEROL.